



STAGES EN ENTREPRISES HORS ACADÉMIE « S.E.H.A. » SESSION 2013/2014

Depuis plusieurs années et dans le cadre de sa politique de mobilité, le Conseil Régional, en partenariat avec l'Académie de La Réunion et LADOM, participe au financement de stages, hors de l'île, d'élèves du baccalauréat Professionnel et d'étudiants de BTS à travers le dispositif « Stages en Entreprises Hors Académie – S.E.H.A. ».

Les projets sont présentés par les établissements et examinés selon trois critères de priorité définis en concertation :

- Stages pour lesquels le règlement d'examen impose une période obligatoire à l'étranger ;
- Stages pour lesquels le tissu économique ne peut offrir un nombre suffisant de terrains de stages ;
- Stages présentant un caractère particulièrement intéressant ou innovant sur le plan professionnel.

Sur le plan financier, la Région et le Rectorat interviennent à parité en faveur des établissements publics d'enseignement général et technique.

Les montants d'aide individuelle varient de 450 à 800 € et sont attribués aux élèves/étudiants selon la durée du stage, le niveau de formation et la destination (**Cf. Annexe – Critères d'attribution**).

LADOM, pour sa part, prend partiellement en charge les billets d'avion.

Sur le plan administratif, la coordination du dispositif est assurée par le Rectorat – Délégation Académique aux Enseignements Techniques « DAET ».

Une commission technique, composée des services du Rectorat (IEN, DAET), de la Région et de LADOM, évalue les projets sur les plans pédagogiques, techniques et financiers trois mois avant les départs.